

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 21 (1903)
Heft: 261

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnements:
 Schweiz: Jährlich Fr. 6.
 2^{tes} Semester 3.
 Ausland: Zuschlag des Porto.
 Es kann nur bei der Post
 abonniert werden.
 Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:
 Suisse: un an Fr. 6.
 2^e semestre 3.
 Etranger: Plus frais de port
 Des abonnements exclusivement
 aux offices postaux.
 Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich,
 ausgenommen Sonn- und Feiertage.
Redaktion und Administration
 im Eidgenössischen Handelsdepartement.
Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.
 Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Bogenseile (für das Ausland 35 Cts.).

Rédaction et Administration
 au Département fédéral du commerce.
 Paraît 1 à 2 fois par jour,
 les dimanches et jours de fête exceptés.
Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Bern, etc.
 Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).

Inhalt — Sommaire

Abhandeln gekommener Werttitel (Titre disparu). — Konkurse. — Failliten. — Nachlassverträge. — Concordats. — Handelsregister. — Register du commerce. — Zwangsliquidation der Aktiengesellschaft Drahtseilbahn zum Reichenbachfall in Meiringen. — Fabrik- und Handelsmarken. — Marques de fabrique et de commerce. — Internationale Wechselkurs.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Abhandeln gekommene Werttitel. — Titres disparus. — Titoli smarriti.

Der unbekante Inhaber der Obligation Nr. 232,555, auf die Zürcher Kantonalbank im Betrage von Fr. 1000, dat. den 10. Mai 1893, lautend auf den Inhaber, verzinslich zu 3 1/2 %, mit Halbjahreszinscoupons vom 31. Januar 1897, 31. Juli 1897 u. s. w., wird hiemit aufgefordert, dieselbe innert 3 Jahren, von der ersten Publikation im Schweiz. Handelsamtsblatt an gerechnet, in der Kanzlei des unterzeichneten Gerichtes vorzulegen, ansonst dieselbe kraftlos erklärt würde.
 (W. 70)

Zürich, den 29. Juni 1901.

Im Namen des Bezirksamtes, II. Abteilung,
 Der Gerichtsschreiber: **Hofmann.**

Konkurse. — Faillites. — Fallimenti.

Konkurrenzeröffnungen. — Ouvertures de faillites.

(B.-G. 281 und 282.)

Die Gläubiger der Gemeinschuldner und alle Personen, die auf in Händen eines Gemeinschuldners befindliche Vermögensgegenstände Anspruch machen, werden aufgefordert, binnen der Eingabefrist ihre Forderungen oder Ansprüche, unter Einlegung der Beweismittel (Schuldscheine, Buchauszüge etc.) in Original oder amtlich beglaubigter Abschrift, dem betreffenden Konkursamte einzubringen.

Desgleichen haben die Schuldner der Gemeinschuldner sich binnen der Eingabefrist als solche anzumelden, bei Straffolgen im Unterlassungsfalle.
 Wer Sachen eines Gemeinschuldners als Pfandgläubiger oder aus andern Gründen besitzt, hat alle, ohne Nachteil für sein Vorkaufsrecht, binnen der Eingabefrist dem Konkursamte zur Verfügung zu stellen, bei Straffolgen im Unterlassungsfalle; im Falle ungerechtfertigter Unterlassung erlischt zudem das Vorkaufsrecht.

Den Gläubigerversammlungen können auch Mitschuldner und Bürgen des Gemeinschuldners, sowie Gewährpflichtige beizuhelfen.

Kt. Zürich. Konkursamt Aussersihl in Zürich III. (1037)
 Gemeinschuldnerin: Speiseanstalt des Verkehrspersonals in Zürich.

Datum der Konkurseröffnung: 16. Juni 1903.
 Summarisches Verfahren (Art. 231 des Gesetzes).
 Eingabefrist: Bis 21. Juli 1903.

Kt. Zürich. Konkursamt Zürich I. (1020^a)
 Gemeinschuldner: Meyer, Emil, von Allmannsweiler (Baden), Schreiner und Möbelhändler, an der Froschaugasse, in Zürich.
 Datum der Konkurseröffnung: 12. Juni 1903.
 Summarisches Verfahren (Art. 231 des Gesetzes).
 Eingabefrist: 17. Juli 1903.

Kt. Luzern. Konkursamt Entlebuch. (1053)
 Gemeinschuldner: Wermelinger, Emil, Schneidermeister, Markt-
 Werthenstein.
 Datum der Konkurseröffnung infolge Insolvenzerklärung: 25. Juni 1903.
 Erste Gläubigerversammlung: Donnerstag, den 9. Juli 1903, nachmittags 3 Uhr, im Gasthaus zum «Kreuz», im Markt-Werthenstein.
 Eingabefrist: Bis und mit 3. August 1903.

Kt. Aargau. Konkursamt Brugg. (1044^a)
 Gemeinschuldner: Huld, Jakob, Vater, von Romanshorn-Holzstein, Baumeister, in Brugg.
 Datum der Konkurseröffnung: 12. Juni 1903.
 Erste Gläubigerversammlung: 11. Juli 1903, nachmittags 2 Uhr, im Gerichtssaal in Brugg.
 Eingabefrist: Bis 4. August 1903.

Kt. Thurgau. Konkursamt Kreuzlingen. (1046)
 Gemeinschuldner: Mock, Hermann, Bierbrauer und Gasthaus zum «Hirschen» in Ermatingen.
 Datum der Konkurseröffnung: 20. Juni 1903.
 Erste Gläubigerversammlung: Dienstag, den 7. Juli 1903, nachmittags 2 Uhr, im «Adler» in Ermatingen.

Eingabefrist: Bis 25. Juli 1903.
 Die Eingaben sind an das Betreibungsamt Ermatingen zu richten.

Ct. de Genève. Office des faillites de Genève. (1050)
 Faillite: Dame Euwward, H.-C., fabrique de moutarde, à Versoix.
 Date de l'ouverture de la faillite: 8 juin 1903.

Première assemblée des créanciers: 9 juillet 1903, à 10 heures du matin, à Genève, au Palais de Justice, Place du Bourg-de-Four, 1^{er} cour, 1^{er} étage.
 Délai pour les productions: 1^{er} août 1903.

Kollokationsplan. — Etat de collocation.
 (B.-G. 249 u. 260.) (L. P. 249 et 260.)

Der ursprüngliche oder abgeänderte Kollokationsplan erwächst in Rechtskraft, falls er nicht binnen zehn Tagen vor dem Konkursgerichte angefochten wird.

L'état de collocation, original ou rectifié, passe en force, s'il n'est attaqué dans les dix jours par une action intentée devant le juge qui a prononcé la faillite.

Ct. de Vaud. Office des faillites de Payerne. (1038)
 Failli: Despond, Tobie, cafetier, à Payerne.
 Délai pour intenter l'action en opposition: 11 juillet 1903 inclusivement.

Ct. de Vaud. Office des faillites d'Yverdon. (1052)
 Failli: Randin, Louis, tailleur, à Yverdon.
 Délai pour intenter l'action en opposition: 11 juillet 1903.

Ct. de Genève. Office des faillites de Genève. (1051)
 Failli: Jacquet, Joseph, négociant en bonneterie, Place Longemalle, 4.
 Délai pour intenter l'action en opposition: 11 juillet 1903.

Abänderung des Kollokationsplanes. — Rectification de l'état de collocation
 (B.-G. 261.) (L. P. 261.)

Der ursprüngliche oder abgeänderte Kollokationsplan erwächst in Rechtskraft, falls er nicht binnen zehn Tagen vor dem Konkursgerichte angefochten wird.

L'état de collocation, original ou rectifié, passe en force, s'il n'est attaqué dans les dix jours par une action intentée devant le juge qui a prononcé la faillite.

Ct. de Vaud. Office des faillites de Lausanne. (1040)
 Failli: Vallotton, A., banquier, à Lausanne.
 Délai pour intenter l'action en opposition: 11 juillet 1903.

Schluss des Konkursverfahrens. — Clôture de la faillite.
 (B.-G. 268.) (L. P. 268.)

Kt. Zürich. Konkursamt Aussersihl in Zürich III. (1041/42)
 Gemeinschuldner:
 Schädeli, Eduard, Installationsgeschäft, in Zürich III.
 Firma E. Schädeli & Co, Installationsgeschäft, in Zürich III.
 Datum des Schlusses: 24. Juni 1903.

Widerruf des Konkurses. — Révocation de la faillite.
 (B.-G. 196 u. 817.) (L. P. 196 et 817.)

Kt. St. Gallen. Bezirksgericht Neutoggenburg in Lichtensteig. (1048)
 Das Bezirksgericht Neutoggenburg hat mit Entscheid vom 23. Juni 1903 den von Guggenheim, Joseph, Kaufmann, in Wattwil, abgeschlossenen Nachlassvertrag bestätigt. Das am 7. März 1903 eröffnete Konkursverfahren wird somit widerrufen und Joseph Guggenheim in die Verfügung über sein Vermögen wieder eingesetzt.

Konkurssteigerungen. — Vente aux enchères publiques après faillite.
 (B.-G. 257.) (L. P. 257.)

Kt. Zürich. Konkursamt Wülflingen in Winterthur. (1043^a)
 Aus dem Konkurse betr. die Firma Auer & Comp. in Töss, werden Freitag, den 31. Juli 1903, nachmittags 5 Uhr, in der Wirtschaft zur «Eintocht» in Töss öffentlich versteigert:
 1) ein Gerbereigebäude mit Wohnung und gewölbtem Keller im Nägelsee, unter Nr. 202 für Fr. 40,000 asssekuriert.
 2) 3283,6 m² Gebäudegrundfläche, Garten und Wiesen.
 Die Steigerungsbedingungen liegen vom 20. Juli 1903 an hierorts zur Einsicht auf.

Kt. Zürich. Konkursamt Wülflingen in Winterthur. (1045^a)
 Aus dem Konkurse betr. Wild, Ludwig, Schlosser in Veltheim, werden auf öffentliche Steigerung gebracht:
 I. Donnerstag, den 30. Juli 1903, nachmittags 2 Uhr, in der Wirtschaft zur «Blumenau» in Veltheim.
 Im Gemeindegemeinde Veltheim:

- 1) ein Wohnhaus mit gewölbtem Keller an der Wülflingerstrasse, unter Nr. 689 für Fr. 27,700 asssekuriert, mit 565 m² Gebäudegrundfläche, Hofraum und Garten.
- 2) ein Wohnhaus mit gewölbtem Keller an der Florastrasse, unter Nr. 762 als «unvollendet» für Fr. 18,600 asssekuriert, mit 514 m² Gebäudegrundfläche, Hofraum und Strassengebiet.
- 3) ein Werkstättegebäude und Stall an der Brühlbergstrasse, unter Nr. 757 für Fr. 4,350 asssekuriert, mit 134 m² Gebäudegrundfläche und Hofraum.

II. Freitag, den 31. Juli 1903, nachmittags 2 Uhr, in der Wirtschaft zum «Klosterhof» in Töss.

Im Gemeindefanbanne Töss:

- 1) ein Wohnhaus mit gewölbtem Keller an der Langstrasse, unter Nr. 1255 für Fr. 49,800 asssekuriert, mit 225 m² Gebäudegrundfläche und Hofraum.
 - 2) ein Wohnhaus mit gewölbtem Keller an der Langstrasse, unter Nr. 1254 für Fr. 20,000 asssekuriert, mit 227 m² Gebäudegrundfläche und Hofraum.
- Die Steigerungsbedingungen liegen vom 20. Juli 1903 an hierorts zur Einsicht auf.

Ct. de Genève. Office des faillites de Genève. (1054)

Faillit: Dame Veuve Berdoz et fils, au Petit-Saconnex.
Jour, heure et lieu de la vente: Vendredi, 3 juillet 1903, à 10 heures du matin, au Petit-Saconnex.

Objets à vendre: Scie à ruban, scie circulaire, raboteuse, moteur à benzine, transmission, meule, bois, etc.

Nachlassverträge. — Concordats. — Concordati.

Nachlassstundung und Aufruf zur Forderungseligabe.

(B.-G. 295—297 u. 300.)

Sursis concordataire et appel aux créanciers.

(L. P. 295—297 et 300.)

Den nachbenannten Schuldner ist für die Dauer von zwei Monaten eine Nachlassstundung bewilligt worden.

Die Gläubiger werden aufgefordert, ihre Forderungen in der Eingabefrist beim Sachwalter einzugeben, unter der Androhung, dass sie im Unterlassungsfalle bei den Verhandlungen über den Nachlassvertrag nicht stimmberechtigt wären.

Eine Gläubigerversammlung ist auf den unten hiefür bezeichneten Tag einberufen. Die Akten können während zehn Tagen vor der Versammlung eingesehen werden.

Les débiteurs ci-après ont obtenu un sursis concordataire de deux mois.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances auprès du commissaire dans le délai fixé pour les productions, sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat.

Une assemblée des créanciers est convoquée pour la date indiquée ci-dessous. Les créanciers peuvent prendre connaissance des pièces pendant les dix jours qui précèdent l'assemblée.

Ct. de Vaud. Président du tribunal d'Yverdon. (1049)

Débitrice: La société anonyme en liquidation Usines et Scieries de Glendy, à Yverdon.

Date du jugement accordant le sursis: 25 juin 1903.

Commissaire au sursis concordataire: Une commission choisie parmi les créanciers et composée de: MM. Servien, notaire, à Yverdon; le directeur de la Banque Cantonale Neuchâteloise, à Neuchâtel; le directeur du Crédit Yverdonnois, à Yverdon; Alex. Milliet, négociant, à Yverdon; Ch. Guyaz-Rochat, à l'Isle.

Délai pour les productions: 20 juillet 1903.
Assemblée des créanciers: Lundi, 3 août 1903, à 3 heures après-midi, à la maison de ville, à Yverdon.

Délai pour prendre connaissance des pièces: Dès le 20 juillet 1903, au bureau de la commission (siège de la société).

Débitrice: Brazier, Sabin, fabricant d'horlogerie, domicilié rue du 1^{er} mars, n° 4, à La Chaux-de-Fonds.

Date du jugement accordant le sursis: 18 juin 1903.

Commissaire au sursis concordataire: Henri Hoffmann, préposé à l'office des faillites de La Chaux-de-Fonds.

Délai pour les productions: 21 juillet 1903.
Assemblée des créanciers: Mercredi, 5 août 1903, à 9 heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville de La Chaux-de-Fonds.

Délai pour prendre connaissance des pièces: Dès le 26 juillet 1903.

Verhandlung über den Nachlassvertrag. — Délibération sur l'homologation du concordat.

(B.-G. 304.)

(L. P. 304.)

Die Gläubiger können ihre Einwendungen gegen den Nachlassvertrag in der Verhandlung anbringen.

Les opposants au concordat peuvent se présenter à l'audience pour faire valoir leurs moyens d'opposition.

Ct. de Berne. Président du tribunal des Franches-Montagnes, (1057)
à Saignelégier.

Débitrice: Geissberger, Alphonse, cantinier, à Bolleman (commune de St-Braix).

Jour, heure et lieu de l'audience: Samedi, 4 juillet 1903, à 3 1/2 heures de l'après-midi, dans la salle des audiences du tribunal, à Saignelégier.

Ct. de Neuchâtel. Tribunal cantonal. (1047)

Débitrice: Albertone, Amédée, maître-gypseur, domicilié rue du Ravin, n° 3, à La Chaux-de-Fonds.

Jour, heure et lieu de l'audience: Lundi, 13 juillet 1903, à 8 1/2 heures du matin, au Château de Neuchâtel.

Ct. de Genève. Tribunal de première instance de Genève. (1056)

Débitrice: Guex, Adrien, cafetier, rue Verdaine, à Genève.

Jour, heure et lieu de l'audience: Lundi, 6 juillet 1903, à 2 heures de l'après-midi, au tribunal de première instance, sis à Genève, Palais de Justice, Place du Bourg-de-Four, 2^e cour, 1^{er} étage, salle A.

Bestätigung des Nachlassvertrags. — Homologation du concordat.

(B.-G. 308.)

(L. P. 308.)

Kt. Bern. Konkursamt Bern-Stadt. (1039)

Schuldner: Riesen, Samuel Bernhard, Hotelier zum «Zähringerhof» in Bern.

Datum der Bestätigung: 16. Juni 1903.

Kt. Bern. Gerichtspräsident II von Bern. (1055)

Schuldnerin: Kartonfabrik Deisswil, Joerg & Co.

Datum der Bestätigung: 17. Juni 1903.

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Lausanne.

1903. 24 juin. Sous la raison sociale Société des zincs et plombs argentifères de Styrie, il a été formé suivant statuts reçus par le notaire

Jules Ney à Lausanne, le 4 mai 1903 une société anonyme dont le siège est à Lausanne et a pour objet: la mise en valeur et l'exploitation des mines de sulfure de zinc et plomb argentifères dites «Austria et Styria» situés sur les territoires d'Hauterive et communes circonvoisines district de Weiz (Styrie), telles qu'elles ont été accordées par deux décrets impériaux n° 320 et 321 en date du 28 novembre 1902; l'achat, l'obtention, la prise ou la cession à bail ou en amodiation de toutes concessions et permis de recherches de gisements miniers métalliques et combustibles minéraux dans quelque pays qu'ils soient situés; le tout payable en titres, numéraire ou redevances; l'achat, la vente, le traitement, la transformation de tous produits minéralogiques et calorifiques et de leurs dérivés; toutes entreprises industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement en totalité ou en partie à l'industrie des mines en général; la participation de la société par voie de souscription, cession, apport, fusion ou de tout autre mode dans toutes entreprises particulières ou associations dont le but serait similaire ou même étranger au sien, mais jugé susceptible de procurer des débouchés aux produits de la société. En un mot elle pourra traiter toutes opérations de nature à favoriser son activité, son développement et la prospérité de ses affaires. Le capital social est de un million huit cent mille francs divisé en trois mille six cents actions, de cinq cents francs chacune. Les actions non entièrement libérées seront nominatives. Les titres des actions entièrement libérées seront au porteur. La société aura une durée de trente années à partir du jour de son inscription au registre du commerce. Toutefois si, dans l'assemblée générale ordinaire qui précédera le dernier exercice annuel la dissolution n'est pas expressément votée, la société sera de plein droit prorogée pour un terme de vingt années et ainsi de suite de vingt ans en vingt ans, jusqu'à ce que la dissolution soit décidée par l'assemblée générale dans sa réunion ordinaire qui précédera le dernier exercice d'une période de vingt ans. Les publications seront faites dans la «Feuille des avis officiels du canton de Vaud», à Lausanne et dans l'«Officiel», journal publié à Paris. La société est administrée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins et de sept au plus. La durée des fonctions des membres du conseil d'administration est de six ans; ils seront rééligibles. Chacun des membres du conseil d'administration peut, seul, engager la société par sa signature en mentionnant sa qualité et la raison sociale. Les administrateurs sont: Marius Giacobbi, sénateur, 58, Rue St-Georges, à Paris; Marie-Roger St-Pierre de Lafeuillade, officier supérieur en retraite, 110, Rue St-Lazare à Paris; Anne vicomte de la Tour, propriétaire, 5 et 7, Rue d'Aumale, à Paris; Paul Manthès, ingénieur, 29, Rue de Londres à Paris; Gustave Bachelier, banquier, 27, Rue d'Erlanger, Paris; Georges Demoustier, banquier, 17, Avenue des Maronniers, Asnières; et Charles Wesel, ingénieur, 27, Rue de Lessing, à Gratz (Autriche).

26 juin. La raison Ad. Cuénoud, à Lausanne, fabrication d'appareils de chauffage (F. o. s. du c. des 3 février 1883 et 11 mars 1896), est radiée ensuite du décès du titulaire.

Alfred fils d'Adolphe Cuénoud, de Lausanne, y domicilié, a repris sous la raison Alfred Cuénoud, à Lausanne, la suite des affaires ainsi que l'actif et le passif de la maison Ad. Cuénoud. Genre d'industrie: Fabrication d'appareils de chauffage. Bureau et atelier: 3 et 5 Rue St-Roch.

27 juin. Dans son assemblée générale du 29 septembre 1902, l'Union pharmaceutique romande, association dont le siège est à Lausanne (F. o. s. du c. du 18 décembre 1900), a modifié les art. 21 et 51 de ses statuts. Les dits articles reçoivent la teneur suivante: Art. 21: Les sociétaires se réunissent une fois par an en assemblée générale ordinaire avant le 1^{er} octobre pour prendre connaissance du bilan, voter sur le résultat de l'exercice de l'année comptable et fixer le dividende. Art. 51: Le bénéfice constaté par le compte de profits et pertes après déduction de tous les frais et de toutes les charges sociales sera appliqué comme suit: On distribuera d'abord un premier dividende jusqu'à concurrence de 5% par parts aux sociétaires. On opérera ensuite un amortissement de 10% du matériel. Le solde sera réparti selon les règles suivantes: 20% au fonds de réserve; 5% en amortissement des emprunts; 5% à une caisse de secours pour les membres de l'Union pharmaceutique romande; 70% comme répartition aux sociétaires au prorata de l'importance des affaires qu'ils font avec la société. Les sommes qui ne trouveront pas leur emploi seront ajoutées aux répartitions.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de Neuchâtel

1903. 25 juin. Société immobilière du Faucon, à Neuchâtel (F. o. s. du c. des 3 juin 1896, n° 152, page 631; 24 janvier 1900, n° 26, page 107; et 23 janvier 1902, n° 27, page 106). Dans leur assemblée générale du 16 mai 1903 les actionnaires de la dite société ont apporté aux statuts de celle-ci diverses modifications passées en acte authentique le vingt-deux juin 1903. Celles d'entre les dites modifications qui intéressent les tiers, sont les suivantes: Le capital primitif de la société, ascendant à fr. 192,500 et divisé en 385 actions de fr. 500 chacune, a été réduit à fr. 19,250, divisés en 385 actions de fr. 50 chacune qui deviennent actions de second rang. Par contre, ce capital a été augmenté de fr. 200,000 par l'émission de 400 actions de priorité, soit de premier rang, de fr. 500 chacune. L'ensemble du capital de la société, entièrement versé, est donc actuellement et en totalité de deux cent dix-neuf mille deux cent cinquante francs (fr. 219,250). Il est divisé en 785 actions, dont 400 actions de priorité, soit de premier rang de fr. 500 chacune, et 385 actions de second rang de fr. 50 l'une.

25 juin. Sous la dénomination de Société immobilière de la Boine, et par acte du 20 juin 1903, reçu Philippe Dubied, notaire, à Neuchâtel, il a été constitué une société anonyme dont le siège est à Neuchâtel et qui a pour objet: a) l'acquisition d'un immeuble situé à la Boine, à Neuchâtel; formant l'article 3414, plan folio 98, numéro 151 du cadastre, la Boine, s'étend de 1519 mètres carrés, actuellement terrain à bâtir; b) la construction d'un bâtiment de rapport sur le dit terrain, son exploitation et éventuellement la vente de l'immeuble dans son ensemble. Ces opérations pourront toujours être étendues à d'autres terrains et bâtiments par décision unanime des actionnaires prise conformément aux dispositions des statuts. La durée de la société est indéterminée. Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt mille francs (fr. 80,000), divisé en seize actions de cinq mille francs chacune, nominatives. Les communications émanant de la société se font aux actionnaires directement et les publications vis-à-vis des tiers dans la «Feuille officielle du canton de Neuchâtel». La société est dirigée par un conseil d'administration de trois membres élus pour trois ans et pris parmi les actionnaires. Elle est obligée vis-à-vis des tiers par la signature collective de deux membres du conseil d'administration, indistinctement. Les trois membres du conseil d'administration sont: Edouard Chable, père, président; Ernest Lambélat-Wavre, vice-président; Jean de Pury, secrétaire, les trois de Neuchâtel, domiciliés en cette ville.

Zwangsliquidation der Aktiengesellschaft Drahtseilbahn zum Reichenbachfall in Meiringen.

Den Gläubigern und Ansprechern wird zur Kenntnis gebracht, dass das Verzeichnis der Forderungen und Entscheidungen gemäss Art. 24 des Bundesgesetzes vom 24. Brachmonat 1874 während einer Frist von 30 Tagen, von dieser Bekanntmachung hinweg, auf dem Bureau des Anwaltes der Masse, Herrn Fürsprech C. Th. Hellmüller, Spitalgasse 18, in Bern, aufliegt, wo von demselben Kenntnis genommen werden kann. Invert der gleichen Frist kann gegen den Entscheid des Massaverwalters an das Bundesgericht rekuriert werden.

Worb, den 29. Juni 1903. (V. 24*)
Der Massaverwalter: Dr. jur. Hans Stucki.

Eidg. Amt für geistiges Eigentum. — Bureau fédéral de la propriété intellectuelle

Marken. — Marques.

Eintragungen. — Enregistrements.

Schutz-Marke

Nr. 16025. — 25. Juni 1903, 8 Uhr.

D^r med. H. Ziegler, Producent,
Urnäsch (Schweiz).



Gesundheits-Hafer-Kakao.

N° 16026. — 25 juin 1903, 8 h.

Société anonyme Louis Brandt & frère, fabrique.
Bienne (Suisse).

Montres, parties de montres, cadrans boîtes, étuis et autres articles d'horlogerie.

(Transmission du n° 15706 de Louis Brandt & frère.)



N° 16027. — 25 juin 1903, 12 h.

Emile Quartier fils, fabricant,
Brenets (Suisse).



Montres, parties de montres et étuis.

(Transmission et renouvellement de la marque n° 942 de Emile Quartier & fils.)

N° 16028. — 25 juin 1903, 12 h.

Emile Quartier fils, fabricant,
Brenets (Suisse).



Montres, parties de montres et étuis.

(Transmission du n° 1043 de Emile Quartier & fils.)

Nr. 16029. — 26. Juni 1903, 8 Uhr.

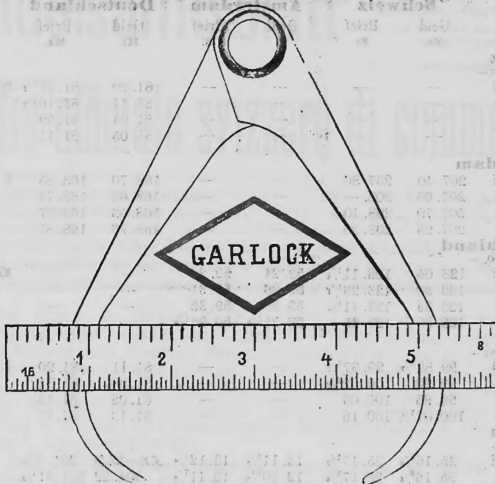
G. Gerber & C^o, Fabrikanten,
Zürich (Schweiz).
Zigaretten.



Nr. 16030. — 26. Juni 1903, 8 Uhr.

The Garlock Packing C^o, Fabrik,
Palmyra (New York, Ver. St. v. N.-A.).

Stangen- und Fugenpackung.



N° 16031. — 26 juin 1903, 6 h.

E. Juillard, fabricant,
Porrentruy (Suisse).



Boîtes, mouvements et parties de montres.

Nr. 16032. — 25. Juni 1903, 8 Uhr.

Ichthyol-Gesellschaft, Cordes, Hermann & C^o, Fabrikanten,
Hamburg (Deutschland).

Heilmittel.

Pollantin

N° 16033. — 25 juin 1903, 12 h.

G. V. Malpas, fabricant,
Dôle (France).



Bleu.

N° 16034. — 25 juin 1903, 12 h.

G. V. Malpas, fabricant,
Dôle (France).

Bleu.



N° 16035. — 25 juin 1903, 12 h.

G. V. Malpas, fabricant,
Dôle (France).

Bleu.



Löschungen. — Radiations.

Nr. 12908 { Herm. Heinmüller, Fabrikant, Basél. — Dichtungsmaterial
» 13159 { (Gummersatz). — Am 25. Juni 1903 auf Ansuchen des
Hinterlegers gelöscht.

